

Moniteur en sécurité et sécurité incendie

RNCP20436 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	344, 343
Formacode(s)	42856, 42872
Code(s) ROME	K2503, K2111, K1705, K2109
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	17/04/2023

Certificateur(s)

AXELM CONSEILS · SIRET : 82981595000029<https://si-groupe.com/>**SECURITE INCENDIE IDF · SIRET : 50905949900038**

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 4 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
SECURITE INCENDIE IDF	50905949900038	Former et organiser l'évaluation
SI-FIPS	88100107700026	Former
SI. PARIS EST	88785851200023	Former
SI.REGION PACA	88383015000024	Former
STRAIGHT LINE FORMATION	89494741500010	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette formation comprend l'enseignement de nouvelles techniques pédagogiques, Andragogiques et Docimologiques au travers des différentes réglementations ERP, IGH, Code du Travail et Sûreté (Livre VI di CSI – Prévention et Sécurité).

A l'issue de cette formation le candidat doit être capable d'accueillir, encadrer, former, évaluer, préparer et gérer un groupe d'apprenant jusqu'à l'examen ou l'évaluation finale.

ACTIVITÉS VISÉES

Sa mission est d'encadrer seul des groupes en centre de formation ou en entreprise, de dispenser et coordonner seul des formations techniques, pédagogiques, théoriques et pratiques e en sécurité privée et incendie.

Il peut travailler dans des centres de formation, Sociétés de Gardiennage, Sociétés d'installations en Moyens de secours, Cabinet d'Architecte, Maîtrise d'œuvre, et/ou toute entreprise ayant du personnel à former, encadrer ou sensibiliser en sécurité incendie, quelle que soit sa taille (PME, PMI, grandes entreprises...).

Il peut exercer aussi ces activités à son compte.

Convention collective : IDCC : 1516 Grille d'emploi : Techniciens Qualifiés 1er degré Qualifiés 27e degré Hautement qualifiés A1, A2, D1, D2, E1, E2.

Ses activités sont:

1. Techniques pédagogiques
2. Gestion administrative et pédagogique d'une formation
3. Application de la réglementation à la formation
4. Création de supports pédagogiques et documents techniques

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ce professionnel possède les compétences suivantes:

Maîtrise les techniques et méthodes pédagogiques, ainsi que les introductions pré formations présentant les modules réglementaires liés à la sécurité

Transmet seul savoirs et savoir-faire aux personnes en formation initiale ou continue, afin de rendre des stagiaires capables de pratiquer des actions de prévention en sureté et sécurité incendie, de reconnaître les risques qui y sont liés

Gère son groupe et les techniques pédagogiques qu'il choisit seul d'adapter à chacun

Gère les éventuels conflits intervenus entre stagiaires ou envers lui-même lors de la formation

Sait éveiller la motivation de ses apprenants par la communication, des jeux ou des exercices Prépare à l'avance le matériel, en nombre suffisant qu'il emmène dans l'entreprise afin de ne manquer d'outils pédagogiques

Organise les visites techniques en lien avec les formations dispensées.

Réalise des questionnaires et évaluations destinés à connaître l'évolution et le taux de compréhension de ses apprenants ;

Rédige des fiches pédagogiques en liens avec les modules enseignés

Réalise des schémas techniques simplifiés pour faciliter la compréhension de ses candidats

Réalise les dossiers individuels de chaque candidat et ainsi que les feuilles de présences, PV d'examens et documents annexes.

Maîtrise les textes de réglementations relatifs à la sécurité privée, aux établissements recevant du public (ERP), immeuble de grande hauteur (IGH) et obligations du code du travail, il remet régulièrement ses connaissances à jours

Utilise les techniques et méthodes pédagogiques, la communication et la réglementation liées à la formation sécurité et l'andragogie.

Crée et rédige les documents, techniques et supports pédagogiques relatifs aux formations qu'il dispense. Crée des dessins techniques via un logiciel de traitement de texte.

Blocs de compétences

RNCP20436BC01 — Application de la réglementation à la formation

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Maîtriser la réglementation relative à la sécurité privée, aux établissements recevant du public (ERP), immeuble de grande hauteur (IGH) et obligations du code du travail,
- Utiliser les techniques et méthodes pédagogiques, la communication et la réglementation liées à la formation sécurité et l'andragogie.

Modalités d'évaluation :

Entretien oral devant le Jury

Temps de présentation : 20 à 25 min

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP20436BC02 — Gestion administrative et pédagogique d'une formation

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Rédiger des questionnaires et évaluations,
- Etablir des fiches pédagogiques,
- Réaliser des schémas techniques,
- Mettre en place le suivi des stagiaires par des dossiers individuels,
- Rédiger les feuilles de présences, PV d'examens et documents annexes.

Modalités d'évaluation :

Création de documents professionnels

Temps de présentation : 30 min en Groupe

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP20436BC03 — Techniques pédagogiques

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Maîtriser l'ensemble des techniques pédagogique,
- Mettre en place des introductions pré- formations,
- Eveiller la motivation des candidats par la communication, des jeux et des exercices
- Animer en situation collective d'une formation en fonction du nombre de candidats, du lieu, et du type de candidats,
- Gérer des conflits intervenus en formation,
- Préparer le matériel et ses outils pédagogiques,
- Organiser les visites techniques en lien avec les formations dispensées.

Modalités d'évaluation :

Mise en place d'une situation professionnelle

Temps de présentation : 20 à 30 min en centre

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

RNCP20436BC04 — Création de supports pédagogiques et documents techniques

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- Créer seul les documents techniques et supports pédagogiques relatifs aux formations qu'il dispense,
- Créer seul des dessins techniques via un logiciel de traitement de texte.

Modalités d'évaluation :

Travaux pratiques

Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Formation sécurité et sécurité incendie

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Moniteur Formateur en Sécurité et Sécurité Incendie - Formateur APS, Formateur Equipier de 1ère Intervention (EPI) - Formateur aux risques liés aux incendies - Formateur SSIAP - Animateur en formation sécurité - Moniteur en prévention

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Décret no 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité,

Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,

Arrêté du 20 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,

Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique

Salaire médian (mensuel)	1 817 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée) W1X80 — Formateurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	45 376
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	17 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance W0X90 — Professeurs du secondaire W1X80 — Formateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:

1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) employeur de la formation ou de l'encadrement en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.

+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.

(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)

+ 2 Jurys (employeurs ou salariés)

Qui sont tous des professionnels de la sécurité incendie et de la formation en activité depuis 2 années minimum, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.

(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)

- 1 ou 2 Directeurs de centre de formation,
- 1 ou 2 responsables de formations,
- 1 ou 2 sapeurs-pompiers ayant au minimum le grade de sous-officier,
- 1 ou 2 responsables d'une société de sécurité et de gardiennage en activité,
- 1 ou 2 moniteurs ou formateur confirmé,
- 1 ou 2 titulaires de la certification de chef de service sécurité incendie et d'assistance à personnes ssiap3 à jour de ses recyclages.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le Jury

sera composé au minimum de 3 personnes:

1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) employeur de la formation ou de l'encadrement en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.

+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.

(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)

+ 2 Jurys (employeurs ou salariés)

Qui sont tous des professionnels de la sécurité incendie et de la formation en activité depuis 2 années minimum, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.

(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)

- 1 ou 2 Directeurs de centre de formation,
- 1 ou 2 responsables de formations,
- 1 ou 2 sapeurs-pompiers
ayant au minimum le grade de sous-officier,

- 1 ou 2 responsables d'une société de sécurité et de gardiennage en activité,
- 1 ou 2 moniteurs ou formateur confirmé,
- 1 ou 2 titulaires de la certification de chef de service sécurité incendie et d'assistance à personnes ssiap3 à jour de ses recyclages.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le Jury sera composé au minimum de 4 personnes :

1 président + 3 Jurys (employeurs ou salariés).

Les modes de désignations du président de jury et des 3 autres jurys, se font de manières identiques aux autres cas d'examens hors VAE.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 17/04/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37991

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://si-groupe.com/nos-formations/formation-mssi/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20436/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	51
Parcours menés à terme	51
Taux d'achèvement	100 %
Période	02/2022 – 06/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	172
Montant total engagé	290 667 €
Coût moyen par dossier	1 690 €
Durée moyenne	97 h
Période	02/2020 – 04/2023
France compétences	89 %
France Travail	6 %
Reste à charge titulaire	3 %
Entreprise	2 %
Régions	0 %

